



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 février 2021

### **Reprise de la concertation sur le projet de reconstruction du centre du Syctom à Romainville et Bobigny**

**Le Comité Syndical du Syctom, réuni ce jour, a approuvé la poursuite de la concertation sur le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers situé à Romainville et Bobigny, en accord avec la Commission Nationale du Débat Public. Cette décision s'accompagne de la mise en place d'une instance de coopération avec la Ville de Romainville, la Ville de Bobigny et l'EPT Est-Ensemble, pour définir dans le cadre du projet, un pôle d'excellence de l'économie circulaire et du réemploi.**

Le Syctom travaille depuis plusieurs années à la définition d'un projet ambitieux et adapté pour la rénovation du centre de traitement des déchets ménagers de Romainville-Bobigny. Ces réflexions se sont concrétisées depuis 2017 par une concertation menée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), puis par le lancement d'un marché public de conception, construction et exploitation.

Compte-tenu de l'évolution du contexte de la gestion des déchets depuis le lancement du projet, Eric CESARI, Président du Syctom, a pris la décision fin 2020, en accord avec les élus du territoire, de ne pas donner suite à la procédure de commande publique en cours pour l'attribution du marché.

Le Syctom n'a toutefois pas interrompu ses réflexions et démarches, pour voir aboutir ce projet de reconstruction et a, notamment, initié un nouveau dialogue avec les acteurs du territoire.

En particulier, la ville de Romainville, Est-Ensemble et la Ville de Bobigny ont exprimé le souhait de réaliser, dans le cadre du projet, un pôle d'excellence de l'économie circulaire et du réemploi, fortement créateur d'emplois, accessible au plus grand nombre et qui rayonnerait à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

La réflexion sur la rénovation du centre de Romainville se poursuit par ailleurs selon les mêmes objectifs fondamentaux (niveau d'exigences maintenu d'un point de vue environnemental et architectural, types de déchets et quantités réceptionnées sur le site, mise en œuvre du transport fluvial), tout en réduisant le montant de l'investissement et les coûts d'exploitation.

Les ajustements programmatiques envisagés à ce stade portent sur la suppression des pré-traitements pour les ordures ménagères résiduelles et les déchets alimentaires, sur le maintien et l'amélioration de l'accès actuel au site, ainsi que sur la création du pôle d'excellence de l'économie circulaire, qui intégrera notamment la déchèterie et la ressourcerie.

Ces ajustements restent à finaliser, et feront l'objet d'échanges avec l'ensemble des acteurs du territoire, dans le cadre du dispositif de post-concertation, qui bénéficie toujours de l'encadrement de la Commission Nationale du Débat Public représentée par son garant, Jacques Roudier.

Pour Eric CESARI, Président du Syctom, « *ce projet ambitieux permettra de réinventer le site de Romainville. Le travail partenarial démarre pour en faire un pôle d'excellence et de référence de l'économie circulaire.* ».

Le Syctom mettra ainsi en œuvre au cours du mois de mars un large dispositif d'informations et d'échanges avec le public, avec notamment :

- Le maintien du site internet du projet afin de disposer en continu d'une information complète et de poser des questions ;
- Une lettre d'information distribuée sur le territoire et une newsletter diffusée à ses abonnés ;
- Une réunion publique organisée en distanciel le 11 mars à 18h30 afin de rappeler les fondamentaux du projet et présenter ses ajustements (lien sur le site internet du projet) ;
- Une nouvelle rencontre du Groupe citoyens, qui suit le projet depuis plusieurs années, pour approfondir et nourrir le projet de ses observations ;
- Une permanence téléphonique pour permettre à tous de s'informer et transmettre remarques et questions (accessible en mars : le mardi de 12h à 14h et le jeudi de 16h30 à 18h30, au numéro suivant : 06 50 64 64 08).

Après cette phase de concertation, Eric CESARI, Président du Syctom, proposera au Comité syndical de valider le programme ajusté ainsi que le lancement des procédures de consultation des entreprises nécessaires à sa mise en œuvre.

*Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est l'établissement public chargé de traiter et valoriser les déchets produits par 6 millions d'habitants de 85 communes (Paris et proche banlieue), soit 10% de la population française. Chaque année, ce sont 2,3 millions de tonnes de déchets qui sont traitées. Dans un contexte de raréfaction des matières premières et de transition énergétique, tous ces déchets doivent être considérés comme des ressources. Un défi au quotidien pour le Syctom, toujours en quête d'innovations pour optimiser les performances de ses installations (hausse du rendement énergétique, amélioration des process de tri et de recyclage), et trouver des solutions au traitement des différents flux de déchets.*

**Contacts presse :**

Syctom : Sylvie MARIAUD – tél : 06 21 60 03 82 - e-mail : [mariaud@syctom-paris.fr](mailto:mariaud@syctom-paris.fr)

Agence NEORAMA – Diane BEUCARD – tél : 07 57 54 22 18 – e-mail : [d.beucard@neo-rama.fr](mailto:d.beucard@neo-rama.fr)

**Site internet :** [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

**Site internet du projet :** [projet-romainville-bobigny.syctom.fr](http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr)